

# Syndicat National de la Police Grand-Ducale Luxembourg a.s.b.l.



- affilié au Syndicat Professionnel de la Force Publique
- affilié à la C.G.F.P.
- affilié à l'EuroCOP
- R.C.S. Luxembourg F988

**Aux organes de presse**

Adresse retour :

Secrétariat du SNPGL  
L-2957 Luxembourg

Luxembourg, le 8 mai 2019

## Communiqué de presse

**Objet :** Réaction aux propos tenus par Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure

Le SNPGL tient à réagir aux propos tenus par Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure à la suite de la réunion tenue en date du 2 mai courant à la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense de la Chambre des Députés en relation avec le temps de travail des agents de police (demande du groupe politique CSV du 19 mars 2019).

Si Monsieur le Ministre, dans sa réaction face à la presse, précise qu'il pense que nous sommes d'accord sur 80% des points, le SNPGL peut absolument rejoindre cette vue, mais il faut être conscient qu'un accord définitif nécessite 100% d'entente sur les points discutés, la revendication du SNPGL étant que le cadre légal soit entièrement respecté.

Il semble aussi que Monsieur le Ministre et son homologue de la Fonction publique se sont enfin rendus compte de l'envergure de l'enjeu de la problématique autour de l'aménagement du temps de travail introduit au statut général des fonctionnaires de l'Etat au 1<sup>er</sup> octobre 2018 par la loi dite « CET (compte épargne-temps), et du fait qu'à côté de la Police, bien d'autres administrations étatiques sont également concernées par ce problème général. Le SNPGL réitère donc sa doléance déjà soumise à l'ancien ministre de la Fonction publique de voir adapter le cadre législatif et de réglementer les modalités pratiques du travail par équipes successives. A défaut, tout travail dominical au sein de la fonction publique ne peut se faire que sous le couvert des dispositions régissant les heures supplémentaires.

Il ne faut pourtant pas se détromper sur le rôle des représentations du personnel. Après avoir trouvé un terrain d'entente sur la nécessité, dans des situations exceptionnelles, de prester plus d'heures par jour ou par semaine par les membres des forces de l'ordre, les membres du gouvernement sont dans l'obligation de proposer des mesures compensatoires satisfaisantes et qui peuvent être soutenues par les représentants du personnel et de définir très restrictivement ces situations exceptionnelles.

Il y a urgence dans ce dossier ! Tant qu'un accord ne sera pas signé, il n'existe aucun moyen de « contourner » le cadre légal, aussi rigide qu'il puisse être et spécialement la Police, gardienne du respect des lois et règlements, ne peut appliquer ces règles à la légère.

Reste à préciser que la position du SNPGL sur la question du recrutement de citoyens UE au sein de la Police grand-ducale fera l'objet d'un communiqué de presse séparé dans un futur proche.

Le Conseil d'administration

Siège social : 19, rue Auguste Lumière  
L-1950 Luxembourg

Tél : 4997-2177 Fax : 4997-2179  
Internet : [www.snpgl.lu](http://www.snpgl.lu) E-mail : [snpgl@snpgl.lu](mailto:snpgl@snpgl.lu)  
CCPL: IBAN LU63 1111 1910 4754 0000